



CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2022

COMPTE-RENDU

Présents : Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS, Messieurs Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés : Messieurs Thierry ARSAC (pouvoir à B. RICHERMOZ) et Bernard PRAIZELIN

PREAMBULE

Monsieur le Maire présente Messieurs POTTIER et SOUBEYRAND présents ce soir pour une présentation du projet d'urbanisation du « talus du parking face au Sherpa » au chef lieu de Peisey.

Le projet porterait sur une quinzaine d'appartements avec plusieurs niveaux de parkings en accès « direct en rez-de route » compte tenu de la déclivité naturelle du terrain naturel du tènement foncier dont un niveau réservé aux stationnements des appartements et le reste affecté au stationnement public.

Une attention particulière est appelée quant à la hauteur des balcons pour ne pas entraver l'accès aux camions, de livraison notamment. Une extrême vigilance serait à apporter également au rayon de giration au niveau du virage au niveau du Sherpa et notamment au vu du muret présent sur les esquisses présentées en séance. Attention également à l'emprise du chantier qui viendra entraver et neutraliser toutes, ou presque, les places de stationnement public déjà bien occupées en temps normal tant en amont sur le parking de la route de la Forge qu'en aval sur le parking de la rue de la Chenalette durant toute la phase travaux, avec des alternats mis en place obligatoirement.

Benoît RICHERMOZ fait alors part de son inquiétude quant à la circulation dans le village. De plus, les parkings aériens aujourd'hui seront remplacés par des souterrains demain avec ce projet... les gens iront-ils se stationner dans ce type de parking pour faire une course au sherpa ?? de plus, comment savoir si les places seront libres avant de s'introduire dans le parking ? il pense que la durée envisagée des travaux ainsi que les restrictions de circulation annoncées poseront des problèmes majeurs dans le village.

Monsieur le Maire remercie les porteurs du projet pour leur présentation de ce soir puis souhaite faire un « tour de table » pour recueillir le ressenti de chacun des conseillers présents :

- 6 conseillers sont plutôt contre le projet (trop cher, notamment pour l'accession des jeunes et leur installation sur Peisey, problème au niveau des parkings..)
- 1 conseiller était plutôt contre le projet avant la présentation de ce soir, mais même s'il n'est pas entièrement convaincu, il demande ce qu'il adviendra de ce talus et de cette place si on ne donne pas suite ;
- 2 conseillers sont plutôt pour ce projet et pense que ce sera une bonne chose notamment pour les parkings ;
- 1 conseiller n'est pas convaincu à 100% mais il faut travailler pour garder des jeunes en résidence principale sur le village

Monsieur le Maire explique in fine que le rôle du conseil est d'étudier les choses qui lui sont présentées et/ou à construire. Il est lui-même plutôt favorable au projet mais il existe au niveau de cette zone beaucoup (trop ?) de contraintes.. dès lors et compte tenu de l'avis majoritaire négatif qui ressort de ce tour de table, il indique qu'il contactera dès demain les porteurs du projet pour leur signifier qu'il y avait plus d'avis négatifs que d'avis positifs recueillis ce soir et donc qu'il n'est pas possible d'aller plus loin dans le projet en l'état.

Maryse FAVRE souhaiterait que l'on puisse en parallèle de ce « refus » réfléchir et aider autant que faire se peut à notre niveau pour la reprise de certains bâtiments vides et inutilisés au cœur du chef-lieu pour les réhabiliter en résidences principales ou en lits chauds.

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. **Demande d'application du régime forestier à diverses parcelles communales.** Après exposé, le conseil municipal approuve et accepte, à la majorité des membres présents et une abstention (Marie-Neige Pocard-Chapuis), le projet de reconnaissance et la prise d'un arrêté pour l'application du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier, à certaines nouvelles parcelles communales telles que présentées en séance. Le conseil ne souhaite en effet pas intégrer dans ce périmètre d'application du régime forestier, afin de les sanctuariser, les parcelles situées aux Vernettes.
2. **Adhésion au groupement de commandes départemental du SDES pour l'achat d'électricité.** Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout document afférent à la présente délibération, et donne mandat au président du SDES pour qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison, pour qu'il signe, notifie les marchés conclus dans le cadre du regroupement de commandes dont la commune de PEISEY-NANCROIX sera membre.
3. **Approbation du règlement intérieur 2022 de la micro crèche de la structure « Le Chat Botté ».** Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les termes du règlement intérieur 2022 de la micro-crèche et autorise Monsieur le Maire à signer ledit règlement et tous documents afférents à la présente délibération.

II/ FINANCES

III/ RESSOURCES HUMAINES

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

4. **Cession d'une portion de la parcelle ZC 191 dans le cadre de l'opération « les Cristaux Blancs » au lieudit les « Blétières » (AMO DEVELOPPEMENT-IDYLIM).** Après exposé, le conseil municipal approuve, à la majorité des membres présents et une abstention (Marie-Neige Pocard-Chapuis), la cession d'une partie de la parcelle communale ZC 191 équivalent à une surface de 115 m2 au prix de 350 €/m2, soit pour un montant total de 40 250 €, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération, et ce, aux frais exclusifs de l'acquéreur.
5. **Convention d'Aménagement touristique à intervenir avec la SCCV « les Cristaux Blancs » dans le cadre de son programme immobilier sis à Plan Peisey.** Après exposé, le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents le projet de convention touristique tel que présenté en séance, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite Convention d'Aménagement Touristique ainsi que tout document y afférent.
6. **Décision d'aliénation du chemin rural dit « dessous Plan Peisey ».** Monsieur le Maire rappelle l'enquête publique qui s'est tenue du 21 février au 09 mars 2022 et l'avis favorable rendu par le commissaire enquêteur avec une seule réserve imposant la conservation de la partie du chemin non aliénée au droit de la parcelle ZC 67 ainsi que toutes les spécificités d'accès et d'usage qu'il avait avant l'aliénation partielle et après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'aliénation d'une partie dudit chemin rural dit de « dessous Plan Peisey » et demande à Monsieur le Maire de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir le chemin rural susvisé.
7. **Candidature d'un nouveau gestionnaire au sein de la résidence « le Quartz » (dossier TERRESENS).** Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur l'intégration, ou non, d'un nouveau gestionnaire au sein de la résidence le Quartz, tel que prescrit la convention d'aménagement touristique signée entre les parties. Aussi, après exposé et étude de la candidature présentée par le nouveau gestionnaire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, refuse la demande de la société « HAMAC SUITES » et acte qu'un document écrit et motivé sera envoyé par recommandé au siège de ladite Société afin de signifier règlementairement ce refus.

V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- a) Date du prochain Conseil Municipal ()
La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 14 juin 2022 ;
- b) Tableau des permanences pour les élections législatives de juin 2022 qui se tiendront les 12 et 19 juin 2022 de 8h à 18h cette fois et non plus 19h comme lors des présidentielles ; les tableaux seront envoyés d'ici peu par mail aux conseillers. Si des administrés souhaitent participer et tenir le bureau de vote pour un créneau horaire ces dimanches d'élection, ils sont les bienvenus et il leur est demandé de se faire connaître au plus tôt en mairie ;
- c) Forfaits – Tarifs saison 2022/2023 → les tarifs des forfaits de ski pour la prochaine saison d'hiver ont été votés et approuvés en séance du SIVOM Landry-Peisey. Ce dossier reviendra devant le conseil à plusieurs reprises cette année notamment pour évoquer les tarifs des forfaits saison appliqués aux administrés.
- d) Information divers chantiers travaux été 2022 : un point est fait en séance
- e) Rappel date réunion publique : lundi 30 mai à la salle polyvalente à 18h00
- f) Liste des MAPA conclus : un point est fait sur la liste des marchés passés en procédure adaptée comme suit :

- Marché n°2022-03 : Mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation d'une cantine scolaire à destination de l'école primaire et maternelle – Les P'tits Montagnards. Attributaire : Atelier GALLOIS Architecte (Mandataire) – Forfait provisoire de rémunération : 60 800 € HT – 72 960 € TTC soit un taux de rémunération de 15.20%
- Marché n°2022-02 : Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réfection des réseaux secs et humides à Plan Peisey. Attributaire : Agence ROSSI – Forfait provisoire de rémunération : 20 625 € HT – 24 750 € TTC soit un taux de rémunération de 5.50%

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.